

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANTEYER  
SÉANCE DU 04 NOVEMBRE 2022**

Nombre de membres afférents au CM : .....	11
Nombre de membres en exercice .....	08
Nombre de membres présents .....	07
Nombre de membres qui ont pris part à la délib...	08
Date de la convocation 27/10/2022	

L'an deux mille vingt-deux et le quatre novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert PAUCHON, Maire.

**Présents :** PAUCHON Robert – ALLEMAND Georges – ARNAUD Amandine – IMBERT Joëlle – PONS Michel – BUMAT Vincent – LE MAGADURE Antoine.

**Absente excusée représentée :** TESSA Dorine (représentée par ALLEMAND Georges).

Madame ARNAUD Amandine a été élue secrétaire

**Objet : Représentant de la commune de Manteyer à la CLECT**

Par délibération du 21 décembre 2020 la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy (CCBD) a créé la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Elle est chargée de l'évaluation des charges transférées, selon une méthodologie définie par la loi.

Elle est créée pour la durée du mandat. Elle est composée de 21 membres :

- 2 représentants de la commune de Veynes
- 1 représentant pour chaque autre commune

Par délibération du 20 aout 2021 la commune de Manteyer avait désigné Mme Sandrine OSINGA comme représentante titulaire et Mr Georges ALLEMAND comme représentant suppléant.

Suite à la démission de Madame Sandrine OSINGA il y a lieu de nommer un nouveau représentant titulaire et un représentant suppléant.

Le conseil municipal après en avoir délibéré désigne :  
Mr Georges ALLEMABND, représentant titulaire  
Mme Amandine ARNAUD, représentante suppléante.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

A voté contre : 0

Abstention : 0

Ont voté pour : 8

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20221104-DELIB542022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2022

Copie certifiée conforme.  
Pour le Maire empêché,  
l'Adjointe, ARNAUD Amandine.

